

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 25 |
| Suppléants avec vote | 2 |
| Pouvoirs | 9 |
| Nombre de votants | 36 |
| Date de la convocation | 08/11/2024 |
| Certifié exécutoire le | 18/11/2024 |
| Date d'affichage | 19/11/2024 |
| Envoyé en préfecture le | 19/11/2024 |

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

113-2024 Atelier Relais – Délibération modificative n°2.

Mme TERRASSOUX, comptable à la trésorerie d'Uzerche nous informe d'un dépassement de crédits budgétaires d'un montant de 469 187.33 € au chapitre 16 sur le budget prévisionnel Atelier Relais 2024.

Il y'a lieu de prendre 2 délibérations modificatives.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'augmenter les crédits suivants pour le budget Atelier Relais :

Section d'Investissement

Chapitre 16

Dépenses Compte 1641 + 50 397.18€

Les intérêts des crédits sur le budget Atelier Relais n'ayant pas été comptabilisés dans leur intégralité ; il faut faire une augmentation de crédits.

Section de Fonctionnement

Chapitre 66

Dépenses Compte 66111 + 2 947.32 €

Chapitre 52

Recettes Compte 752 + 2 947.32 €

Etant sur un budget de stocks, il faut également neutraliser les intérêts d'emprunts :

Section de Fonctionnement

Chapitre 043

Dépenses Compte 608 + 2 947.32 €

Chapitre 043

Recettes Compte 752 + 2 947.32 €

